

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 16 avril 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 16 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Fernand Major Daniel Favreau Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	M ^{me}	Sophie Bouchard	La Reine
	MM.	Yves Dubé Ghislain Brunet	La Sarre Macamic
	M ^{me}	Monique Bouchard	Normétal
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon	Poularies Rapide-Danseur
	M ^{mes}	Chantal Mainville Diane Provost	Roquemaure Saint-Lambert
	MM.	David Goulet Rémi Morin Mathieu Cloutier Alain Guillemette	Ste-Germaine-Boulé Sainte-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur général adj. :	M.	Normand Grenier	
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost	
Absents :	M.	Yvon Gagné	Authier
	M ^{mes}	Véronique Aubin Linda C. Bédard <i>Vacant</i>	Palmarolle Secteur Languedoc Secteur Saint-Eugène de Chazel

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;

6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;
8. Administration générale;
9. Sécurité incendie;
10. Développement;
11. Matières résiduelles;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
15. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-72

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné, en déplaçant le sujet *Mise en œuvre du mandat de la firme SMI Performance* prévu dans *Administration générale*, après la *Période de questions*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le préfet répond aux interrogations soulevées.

Mise en œuvre du mandat de la firme SMI Performance

Tenue d'un huis clos

25-73

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu que les élus siègent à huis clos pour le prochain sujet, compte tenu de la nature confidentielle des échanges.

Levée du huis clos

25-74

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu de lever le huis clos.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

Monsieur Lagrange explique les modifications apportées à la résolution 25-46 relative à la liste des engagements au 31 mars 2025.

- 25-75 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 19 mars 2025.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

- 25-76 Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 12 mars 2025.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Messieurs Jaclin Bégin et Normand Lagrange résument les différentes rencontres auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois.

INFORMATIONS

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue – Invitation à participer à l'édition 2025 du *Rassemblement municipal de l'Abitibi-Témiscamingue* qui aura lieu les 8 et 9 mai, à Lorrainville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Nomination d'un préfet suppléant

Première proposition

- 25-77 Monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Daniel Favreau, propose la candidature de monsieur Alain Guillemette, maire de Val Saint-Gilles, à la fonction de préfet suppléant.

Deuxième proposition

- 25-78 Monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur David Goulet, propose la candidature de monsieur Serge Marquis, maire de Gallichan, à la fonction de préfet suppléant.

Fermeture des propositions

25-79

La clôture des propositions est demandée par madame Diane Provost, appuyée par monsieur Alain Grégoire.

Le préfet demande au candidat Serge Marquis s'il accepte la mise en candidature : monsieur Marquis accepte.

Le préfet demande au candidat Alain Guillemette s'il accepte la mise en candidature : monsieur Guillemette accepte.

Messieurs Mathieu Cloutier et Ghislain Brunet quittent la séance.

À la suite de l'acceptation des candidats, les élus passent au vote.

	Voix	% de la population
Serge Marquis	11	84,41 %
Alain Guillemette	5	12,41 %

Résultat du vote : double majorité en faveur de monsieur Serge Marquis.

Nomination

25-80

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur David Goulet et résolu de nommer monsieur Serge Marquis, maire de Gallichan, à la fonction de préfet suppléant.

Messieurs Mathieu Cloutier et Ghislain Brunet réintègrent la séance.

Comité administratif – Poste vacant : Nomination

Secteur Sud

Le préfet suppléant représente le secteur Sud.

Secteur Est

25-81

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de nommer monsieur Pierre Godbout à titre de représentant du secteur Est au sein du comité administratif.

Comité développement – Nomination d'un représentant du secteur Est

25-82

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de nommer monsieur Fernand Major à titre de représentant du secteur Est au sein du comité développement.

Comité de négociation de l'article 59 – Demande à portée collective : Nomination

25-83

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de nommer monsieur Serge Marquis au comité de négociation de l'article 59, visant à soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective.

Transport collectif – Virage numérique de Transport Coup de pouce

- ATTENDU QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest exploite et gère depuis vingt ans un système de transport collectif, Transport Coup de pouce (TCP);
- ATTENDU QUE** ce système offre une formule de réduction des coûts de déplacement, pour les membres, par l’utilisation de carnets de coupons cartonnés, distribués dans plus d’une vingtaine de points de vente sur l’ensemble du territoire de la MRC;
- ATTENDU QUE** la gestion manuelle de ces coupons est devenue de plus en plus complexe au fil des années, en raison de la croissance du nombre d’adhésions, de déplacements et de coupons utilisés;
- ATTENDU QU’** il est devenu pertinent et stratégique de se doter d’outils technologiques de pointe pour optimiser la planification, l’exploitation, la gestion et l’administration de TCP;
- ATTENDU QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest est engagée dans un virage numérique pour innover l’ensemble du fonctionnement de TCP;
- ATTENDU QUE** la MRC a adopté un Plan d’action visant à faire évoluer TCP, notamment par l’implantation du transport à la demande, dans un horizon rapproché;
- ATTENDU QUE** le système technologique recherché devrait répondre à la fois aux besoins actuels et aux objectifs futurs du programme TCP;
- ATTENDU QUE** des démarches rigoureuses ont été menées au cours des douze derniers mois auprès de plusieurs fournisseurs de solutions numériques, incluant de nombreuses rencontres virtuelles réalisées par le responsable du dossier, en collaboration avec notre conseiller numérique;
- ATTENDU QUE** la MRC a également participé au Sommet international de l’innovation en villes médianes (SIIViM), tenu à Drummondville en octobre 2024, un événement d’envergure internationale ayant permis de rencontrer plusieurs fournisseurs innovants, tant du Québec que de l’étranger;
- ATTENDU** la MRC a bénéficié de l’accompagnement d’IVÉO, un OBNL agissant comme courtier d’innovation, afin d’identifier les fournisseurs les plus susceptibles de répondre aux besoins spécifiques du programme TCP;
- ATTENDU QUE** deux entreprises ont été retenues à l’étape de la demande de prix, et que l’analyse des offres a permis de constater que l’une d’elles, Fraxion, proposait une solution similaire à un coût de plus de 20 % inférieur à l’autre soumissionnaire;
- ATTENDU QU’** la firme Fraxion a été recommandée à l’unanimité par le comité Transport, sécurité et technologie de la MRC à la suite de l’analyse des propositions reçues et sur la base de l’évaluation réalisée avec IVÉO;
- EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Chantal Mainville, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **DE RETENIR** la proposition de la firme Fraxion, au montant de 83 820 \$ plus taxes, couvrant une période initiale de deux ans avec une troisième année optionnelle, afin de procéder à l'implantation et au déploiement du virage numérique du programme Transport Coup de pouce, selon les termes de la proposition reçue, analysée et recommandée;
- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin, ainsi que le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Attractivité Abitibi-Témiscamingue – Proposition de candidature pour siéger au conseil d'administration

Information est donnée concernant un poste à combler au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue, pour représenter la MRC d'Abitibi-Ouest, en remplacement de madame Jennifer Boucher.

Sécurité publique – Modification des priorités locales d'intervention 2025-2026 : Amendement de la résolution 25-24

ATTENDU la résolution 25-24 du conseil de la MRC adoptant les priorités locales d'intervention pour l'année 2025-2026;

ATTENDU la recommandation de la Sûreté du Québec demandant de reformuler certaines priorités;

25-85

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu d'amender la résolution 25-24 afin de reformuler les priorités locales d'intervention 1 et 3 comme suit :

1. Intervenir en matière de lutte aux stupéfiants;
3. Assurer une présence récréotouristique sur l'ensemble du territoire.

Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Demande de modification de la décision du gouvernement

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé, deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec, l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, à l'intérieur de milieux où sévit aussi une crise du logement;

CONSIDÉRANT QU' il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec,

M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec, promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier, à la demande de la SHQ, une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

25-86

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Chantal Mainville, appuyé par monsieur Mathieu Cloutier et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au premier ministre du Québec, monsieur François Legault et à sa ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau :
 - **DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
 - **DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec;
- **QUE** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :
 - M. François Legault, premier ministre du Québec;
 - Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
 - M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire;
 - Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
 - Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
 - Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
 - M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;

- M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;
- Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest.

Mise en œuvre du mandat de la firme SMI Performance

Un suivi est présenté relativement aux réponses transmises par les municipalités à la firme SMI Performance, dans le cadre du mandat en cours.

Il est demandé au directeur général, M. Normand Lagrange, de communiquer avec monsieur Michel Tremblay, président-fondateur de la firme SMI Performance, afin de confirmer la date limite pour compléter le processus en cours.

Dès que cette information aura été obtenue, un courriel officiel sera transmis aux maires et aux municipalités concernées afin de les en informer.

SÉCURITÉ INCENDIE

Programmes de prévention en sécurité incendie

Deux modèles de programmes de prévention en sécurité incendie destinés aux municipalités ayant un service de sécurité incendie, ont été transmis, soit :

- Le Programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention;
- Le Programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention.

Projet de schéma de couverture révisé en sécurité incendie

Rapport de consultation publique

Information est donnée suivant la consultation publique sur le schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie, élaboré en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* et ayant pour but principal de prévoir les modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La consultation a eu lieu du 10 février au 10 mars 2025 et une assemblée publique s'est tenue le 17 février. Aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

Nouvelles orientations gouvernementales – nouvelles procédures

Le ministère de la Sécurité publique a transmis les nouvelles orientations en matière de sécurité incendie. Ces orientations devront être intégrées dans la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Un nouveau canevas devra également être utilisé.

Création d'un comité de travail sur le SCRSI

ATTENDU les nouvelles orientations transmises par le ministère de la Sécurité publique (MSP) en lien avec, notamment, la prévention des incendies, la coordination de la sécurité incendie par les autorités régionales et les modalités relatives aux interventions et à leur optimisation;

ATENDU QUE la MRC doit de nouveau réévaluer le contenu et réécrire, suivant le nouveau canevas du MSP, le projet de schéma de

couverture de risques révisé afin d'y intégrer les nouvelles orientations en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le directeur en sécurité incendie et sécurité civile de la Ville de La Sarre et le consultant en sécurité incendie sont des alliés importants dans la révision du SCRSI;

25-87

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu de mandater la direction générale de la MRC afin de former un comité de travail technique pour la révision du SCRSI.

DÉVELOPPEMENT

Politique familiale et des aînés en forme – Charte de bienveillance des aînés

ATTENDU la Politique familiale et des aînés en forme 2023-2028 de la MRC d'Abitibi-Ouest adoptée par la résolution 22-180;

ATTENDU l'objectif 3.3 : Sensibiliser les administrations municipales et la population aux enjeux de sécurité des familles et des aînés;

ATTENDU QUE la Table des aînés d'Abitibi-Ouest a sollicité la collaboration de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'élaboration d'une Charte de bienveillance;

ATTENDU QUE la maltraitance engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement la qualité de vie des personnes qui en sont victimes;

ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des personnes aînées et/ou adultes en situation de vulnérabilité ou bien qui les côtoient, doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bienveillance;

ATTENDU QUE les personnes proches aidantes jouent un rôle primordial auprès des personnes aidées et qu'elles doivent également être considérées avec bienveillance et inversement qu'elles doivent aussi agir de façon bienveillante envers les personnes aidées, en vertu de la *Politique nationale pour les personnes proches aidantes*;

25-88

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Chantal Mainville, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'APPROUVER** le contenu de la Charte de bienveillance proposée par la Table des aînés d'Abitibi-Ouest et de la promouvoir.

Exposition à la MRC d'Abitibi-Ouest – Appel de dossier

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite inviter les artistes en arts visuels de son territoire à soumettre un dossier d'exposition afin d'offrir une vitrine aux talents locaux et faire rayonner leurs œuvres auprès de la communauté;

25-89

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu d'ouvrir la période d'appel de dossier d'exposition jusqu'au 31 mai 2025, pour

l'exposition qui se déroulera du 11 septembre au 11 décembre 2025.

Ministère de la Culture et des Communications – Entente sectorielle de développement culturel : Transfert

ATTENDU QUE la MRC a signé des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2024 ainsi que pour l'année 2025;

ATTENDU QU' un projet de la Ville de La Sarre identifié dans l'Entente de développement culturel 2024 sera réalisé en 2025 ;

ATTENDU QU' un montant de 9 556 \$ est prévu dans l'entente de développement culturel 2024 pour l'appel à projets en cours du Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest (PSPC);

ATTENDU QUE la MRC souhaite utiliser les sommes libérées pour augmenter à 14 556 \$ le montant de l'appel à projets en cours du PSPC;

ATTENDU QUE la MRC devra verser une contrepartie additionnelle de 2 000 \$ pour obtenir la contribution de 3 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE ce transfert est nécessaire pour respecter les délais impartis dans l'entente de développement culturel 2024;

25-90 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le transfert d'un montant de 2 000 \$ prévu pour l'Entente de développement culturel 2025 vers l'Entente de développement culturel 2024.

Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest – Décision

25-91 Proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'analyse concernant les projets PC-069 à PC-076, présentés dans le cadre du Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Accès Entreprises Québec – Rapport d'activité 2020-2025

Le Rapport d'activités 2020-2025 d'Accès Entreprise Québec est déposé.

Ministère de la Culture et des Communications – Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024 – Avenant 1

ATTENDU QU' une convention d'aide financière a été conclue dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE certaines actions figurant au plan d'Action ne sont pas complétées et que la MRC souhaite prolonger la durée de la convention afin de les finaliser;

ATTENDU QUE le MCC accepte d'accorder un délai de 12 mois pour finaliser l'ensemble des actions;

25-92 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Sophie Bouchard, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'avenant 1 à la convention d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat 2023-2024.

Soutien aux projets de rapprochement interculturel – Décision

25-93 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'analyse concernant le projet RI-08, présenté dans le cadre du programme Soutien aux projets de rapprochement interculturel.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Centre de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) – Entente sectorielle de développement en développement social de Abitibi-Témiscamingue 2024-2027 : Avenant

ATTENDU QU' une entente sectorielle de développement social a été conclue le 17 mai 2024 avec le Centre de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) et les MRC/Villes de la région;

ATTENDU QU' un versement de 800 000 \$ a été effectué par le CISSSAT;

ATTENDU QUE comme indiqué à la clause 7 de l'entente, tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit, un solde budgétaire suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001);

ATTENDU QU' à ce jour, le CISSSAT ne dispose plus de crédit disponible pour imputer la dépense découlant de cet engagement;

ATTENDUE QUE les parties désirent permettre le maintien de l'entente jusqu'à la réalisation de son objet, tout en limitant la participation du CISSSAT aux sommes déjà versées, étant entendu qu'aucun autre versement ne sera fait par ce dernier en vertu de l'entente;

25-94 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'autoriser le

préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer l'avenant à l'Entente sectorielle de développement en développement social 2024-2027.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plateforme de compostage – Suivi mise en œuvre du contrat avec la firme Norinfra

Information est donnée concernant les changements apportés au projet de plateforme de compostage, dont notamment la localisation du chemin d'accès sur un lot appartenant à la Ville de La Sarre.

Plateforme de compostage – Négociation des modalités de l'Entente de principe avec la Ville de La Sarre

ATTENDU l'entente de principe conclue le 21 décembre 2022 entre la MRC d'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre pour l'achat et l'échange de différents lots en vue de l'implantation d'une plateforme de compostage;

ATTENDU QUE la révision du projet de plateforme de compostage entraîne des modifications au plan initial quant à la localisation du chemin d'accès;

25-95

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Chantal Mainville et unanimement résolu :

- **DE MANDATER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, afin de réviser et négocier certaines modalités de l'entente de principe intervenue avec la Ville de La Sarre.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) – volet 1 : Demande de délai

ATTENDU QUE le 6 septembre 2023, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a confirmé l'acceptation de la demande d'aide financière pour le projet de construction d'une plateforme de compostage;

ATTENDU QUE le cadre normatif du PTMOBC (phase IV) précise que les contrats de construction des installations de traitement des matières organiques doivent être octroyés au plus tard le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le contrat pour des services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation de l'installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest a été adjugé à la firme Norinfra Inc. le 25 octobre 2023 (NO 2023-09);

ATTENDU QU' à la suite du dépôt des plans et devis à 90 %, l'estimation actualisée des coûts des travaux, de l'ordre de 6,2 millions de dollars, excédait fortement l'estimation établie initialement;

ATTENDU QUE le 18 septembre 2024, le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest a accepté l'offre de service de Norinfra Inc. visant à réaliser une étude conceptuelle afin de réviser le projet dans le but

de réduire les coûts pour l'implantation d'une plateforme de compostage;

ATTENDU QUE suivant cette étude, la MRC d'Abitibi-Ouest désire exploiter une plateforme fermée puisque son mode est simplifié, adapté à la région et présente un avantage économique de construction et d'opération;

ATTENDU QUE le 19 mars 2025, le conseil de la MRC a accepté l'Avenant 1 au contrat de services professionnels NO 2023-09 de Norinfra Inc;

ATTENDU QU' à la lumière du nouveau concept de plateforme fermée proposé par la firme Norinfra Inc., lequel nécessite des ajustements techniques et administratifs importants, il existe un risque que la MRC d'Abitibi-Ouest ne soit pas en mesure d'octroyer les contrats de construction des installations de traitement des matières organiques avant la date limite du 31 décembre 2025, en raison des délais supplémentaires requis pour finaliser les documents d'appel d'offres et obtenir les autorisations nécessaires;

25-96

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au responsable du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) d'accorder un délai à la MRC d'Abitibi-Ouest, afin que les contrats de construction des installations de traitement des matières organiques puissent être octroyés au plus tard le 30 juin 2026.

Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) – Acquisition d'une rétrocaveuse usagée

25-97

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de Brandt Tractor Ltd. concernant l'acquisition d'une rétrocaveuse John Deere 310SL 2018 au montant de 115 000 \$ taxes en sus, ainsi qu'une garantie prolongée au coût de 8 218,75 \$ taxes en sus;
- **D'AFFECTER** cette somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour couvrir cette dépense.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Territoire forestier résiduel n° 85-007 – Travaux sylvicoles non commerciaux 2025-2026 : Adjudication

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été lancé pour des travaux sylvicoles non-commerciaux sur le territoire n° 85-007 (TNO Rivière-Ojima);

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et qu'une seule est conforme;

25-98

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupement forestier coopératif Abitibi, au montant de 90 111,32 \$ taxes incluses, pour des travaux sylvicoles non-commerciaux sur le territoire forestier résiduel n° 85-007;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, la soumission, l'addenda et la résolution du conseil valent contrat.

Territoire forestier résiduel n° 85-007 – Travaux de récolte 2025-2026 – Adjudication Lot 1 : Travaux de récolte mécanisée

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour les opérations forestières du territoire forestier résiduel n° 85-007;

ATTENDU QUE cet appel d'offres est divisé en deux lots, soit le lot 1 pour les travaux de récolte mécanisée (secteur Languedoc), et le lot 2 pour la récolte conventionnelle (secteur St-Eugène de Chazel);

ATTENDU QUE les modalités d'adjudication de l'appel d'offres prévoient l'adjudication par lot, selon la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, et que la soumission de Groupement forestier coopératif Abitibi est déclarée la plus basse soumission conforme pour les travaux de récolte du lot 1;

25-99

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Mathieu Cloutier, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupement forestier coopératif Abitibi, pour les travaux de récolte mécanisée – Entente de délégation de gestion du territoire forestier résiduel n° 85-007, et ce pour le lot suivant :

Lot 1 – travaux de récolte mécanisée : 357 546,62 \$ (taxes incluses);

Le tout selon les dispositions du cahier d'appel d'offres. Le cahier des charges, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

Territoire forestier résiduel n° 85-007 – Travaux de récolte 2025-2026 – Lot 2 : Travaux de récolte conventionnelle

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour les opérations forestières du territoire forestier résiduel n° 85-007;

ATTENDU QUE cet appel d'offres est divisé en deux lots, soit le lot 1 pour les travaux de récolte mécanisée (secteur Languedoc), et le lot 2 pour la récolte conventionnelle (secteur St-Eugène de Chazel);

ATTENDU QUE les modalités d'adjudication de l'appel d'offres prévoient l'adjudication par lot, selon la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée et qu'elle est conforme;

ATTENDU QUE l'offre de prix du soumissionnaire accuse un écart important avec l'estimation établie;

25-100 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE NE PAS ACCEPTER** la soumission de Groupement forestier coopératif Abitibi, pour les travaux de récolte conventionnelle sur le territoire forestier résiduel n° 85-007.

Entretien d'été de la chaussée des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc

25-101 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **DE CONFIER** à Proulx et Genesse Inc. les travaux d'entretien de la chaussée du chemin des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2025, sur une longueur approximative de 3,1 kilomètres;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente à cet effet.

Projet de halte-routière commémorative – Demande d'utilisation du territoire public

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite réaliser un projet de halte-routière commémorative sur le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de St-Eugène-de-Chazel;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi pour ce projet appartient au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

ATTENDU QUE la MRC souhaite obtenir l'autorisation du MRNF afin d'utiliser à des fins communautaires un emplacement à prendre sur une partie des lots 4 466 106 et 4 465 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;

25-102 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **DE TRANSMETTRE** une demande d'utilisation du territoire public au ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

**Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
– Dépôt du projet « Halte-routière commémorative »**

25-103

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **DE PRIORISER** le projet « Halte-routière commémorative » dans le secteur de St-Eugène-de-Chazel, à titre de priorité #1 pour le TNO Rivière-Ojima;
- **DE DÉPOSER** une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer la demande d'aide financière et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

**Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
– Dépôt du projet « Espace numérique communautaire à Languedoc »**

25-104

Proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE PRIORISER** le projet « Espace numérique communautaire à Languedoc », à titre de priorité #2 pour le TNO Rivière-Ojima;
- **DE DÉPOSER** une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer la demande d'aide financière et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau – Regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-R-AG019 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, qui modifie la résolution numéro 2024-R-AG452 ;

CONSIDÉRANT la note de service acheminée aux partenaires de la Direction générale de Services Québec (DGSQ) de l'Abitibi-Témiscamingue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en date du 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le départ à la retraite du directeur général de Services Québec de l'Outaouais, monsieur Alain Ranger, amène la possibilité de mettre en œuvre un partage de ressources, soit de regrouper les directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement implique la nomination d'une directrice générale par intérim et que cette dernière demeurera directrice générale de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, à compter du 6 janvier 2025;

CONSIDÉRANT les démarches en matière de reconnaissance des besoins spécifiques à la MRC Vallée-de-la-Gatineau vu son statut de MRC dévitalisée, d'employabilité et de services aux citoyens et aux entreprises depuis 2018 et que ces demandes demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE de 2018 à 2024, l'Outaouais bénéficiait d'une direction régionale et que les MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi que Papineau, bénéficiaient d'une direction locale partagée, ressource devant vaquer à ses fonctions en effectuant un parcours demandant 2 h 30 de déplacement entre chaque MRC;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de directions générales régionales et locales, les services directs aux citoyens s'en trouvent déficients, quasi inexistant, laissant les citoyens à eux-mêmes en situation de détresse. Il est alors illogique de croire que la structure de regroupement proposée offrira une prestation de services adéquate et répondant aux besoins de la clientèle visée;

CONSIDÉRANT QUE ces deux régions visées par un regroupement demeurent des régions distinctes nécessitant une considération spécifique;

25-105

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- **DE FAIRE PART** au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de l'opposition de la MRC d'Abitibi-Ouest à ce projet de regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue;
- **DE DEMANDER** la mise en place d'un moratoire d'une période d'un (1) an à compter du 1^{er} mars 2025 s'échelonnant au 1^{er} mars 2026, permettant la préparation d'une structure adéquate, telle que déjà proposée par le conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à la ministre en date du 5 mars 2024, soit la « Stratégie main-d'œuvre et ruralité », le tout dans un esprit de collaboration;
- **DE DEMANDER** à la ministre de l'Emploi, madame Kateri Champagne Jourdain, de tout mettre en œuvre afin de mettre en place ledit moratoire et assurer l'organisation de la structure proposée;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux MRC de l'Abitibi-Témiscamingue pour appui;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministre responsable de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, monsieur Jean Boulet, et à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

25-106

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 11.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 21 mai 2025

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.